



Arrêté 38.2020

**Arrêté municipal prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage  
Arrêté dérogatoire**

Le Maire de la Commune de Montrozier,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-4 et L. 2214-1,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code pénal et notamment l'article R. 623-2,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit,

Vu le décret n° 95-408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la santé publique,

Vu le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires),

Vu le décret 2012-343 du 1 mars 2012 modifiant l'article R48-1 du code des procédures pénales,

Vu l'arrêté interministériel du 5 décembre 2006 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000,

Vu l'arrêté N°31/2020 en date du 11 août 2020 prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage sur le territoire de la commune de Montrozier,

Considérant les contraintes météorologiques et l'urgence de certaines interventions qui s'imposent aux activités agricoles,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Une dérogation permanente est accordée aux agriculteurs pour :

- les activités d'élevage et de soins aux animaux (alimentation, abreuvement, traite, sevrage,...)
- les travaux de semis et de récolte.

**ARTICLE 2 :** les autres articles de l'arrêté 31 en date du 11 août 2020 sont inchangés.

Fait à Montrozier le 03 novembre 2020

Le Maire

Laurent GAFFARD

*envoi dématérialisé*

**MAIRIE DE MONTROZIER** - 10 route du Pont Vieux - 12630 GAGES

☎ 05 65 42 29 32 ☒ 05 65 42 02 90 ➡ mairie-montrozier@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture  
012-211201579-20201103-AR202038-AR

Reçu le 17/11/2020

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté municipal prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage Arrêté dérogatoire

Date de décision: 03/11/2020

Date de réception de l'accusé 17/11/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : AR202038

Identifiant unique de l'acte : 012-211201579-20201103-AR202038-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 8 .8 .4

Domaines de compétences par themes

Environnement

bruit

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Arrêté 38.2020 dérogation permanente arrêté prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage.docx ( 99\_AR-012-211201579-20201103-AR202038-AR-1-1\_1.pdf )